

Ville de Paris

Projet d'aménagement de la Porte de la Villette

Compte-rendu de l'atelier #1 du 18 mai 2022

Environ 25 personnes ont participé à la réunion à l'école du 118 boulevard Macdonald.

Etaient également présents : l'équipe de l'agence MG-AU, en charge de l'étude urbaine sur le projet de la Porte de la Villette, Paris & Métropole Aménagement (P&MA), pressenti pour être l'aménageur du projet urbain, Espaces Ferroviaires (filiale de la SNCF – la SNCF étant propriétaire foncier d'un site), en charge d'un projet d'aménagement sur l'emprise foncière du site Bertrand SNCF, les services de la Direction de l'urbanisme et de la Direction de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris, M. Roger MADEC, élu municipal du 19ème arrondissement de Paris, et l'agence Ville Ouverte, en charge de la concertation sur le projet.

CONTEXTE DU PROJET URBAIN

A l'articulation de Paris, Pantin et Aubervilliers, la Porte de la Villette est une entrée stratégique du nord-est de la capitale. Situé au nord du 19ème arrondissement, le site est traversé d'est en ouest par le boulevard périphérique en viaduc, une voie de fret dédiée à la RATP, et de fortes emprises routières (avenue de la Porte de la Villette, place Auguste Baron). Aujourd'hui très morcelé et très contraint, le site fait l'objet d'un projet d'aménagement visant à améliorer le fonctionnement du secteur et à créer un nouveau quartier.

Le projet urbain porté par la Ville de Paris est envisagé sous forme de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Le projet urbain porté par la Ville de Paris fera l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble à l'intérieur de laquelle est envisagé une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). Cette ZAC n'intégrera pas le site Bertrand Villette, qui sera aménagé par Espaces Ferroviaires dans le cadre d'une procédure distincte. La Ville de Paris souhaite mettre en œuvre le projet dans le cadre d'une démarche environnementale ambitieuse et exemplaire. Les grands principes du projet visent à :

- Retrouver une continuité urbaine entre Paris et les communes limitrophes grâce à une urbanisation cohérente du site ;
- Produire du logement pour tous les publics et des activités économiques ;
- Transformer le rond-point routier de la place Auguste Baron en une place qualitative et fonctionnelle ;
- Améliorer le confort du lieu, en faveur des circulations douces et par une réorganisation profonde du schéma de circulation.

Un processus de concertation sur le projet urbain est lancé depuis 2019. En raison des évolutions du projet mais également du contexte sanitaire, les différents événements participatifs ont eu lieu de manière discontinue :

- Une première réunion publique de lancement et un atelier sur le schéma viaire ont eu lieu en juin et juillet 2019 ;
- Une visite d'un site similaire (Porte Pouchet) a eu lieu en octobre 2019.
- Après les différents confinements, une réunion publique d'étape a eu lieu en mars 2021.

La concertation reprend de manière approfondie en 2022 avec une réunion/balade urbaine, ainsi que l'organisation de deux ateliers et d'une réunion publique.

L'ensemble des comptes-rendus de ces différents événements sont à retrouver à l'adresse :
<https://www.paris.fr/pages/projet-19e-porte-de-la-villette-17610>

DEROULEMENT DE L'ATELIER

Dans la continuité du temps d'échange de la précédente réunion, où de nombreux habitants ont exprimé leur colère et leur désillusion par rapport à la situation actuelle de la place de la Villette (depuis l'arrivée sur site de nombreux consommateurs de drogues), un temps introductif en présence d'un élu a lancé cet atelier. Ainsi, M. Roger MADEC, élu municipal du 19^{ème} arrondissement de Paris, chargé de l'aménagement urbain, de la Petite ceinture, de la biodiversité et de la condition animale, est venu entendre les retours des habitants et échanger avec eux.

A la suite de cet échange et après un rappel de la démarche de concertation menée en 2019, des objectifs de la Ville et des principaux enjeux urbains par la Ville de Paris, l'équipe de MG-AU, en charge de l'étude urbaine, a expliqué les intentions urbaines de réorganisation de la Porte de la Villette. En réaction aux orientations d'aménagement présentées, les participants, répartis en 4 groupes, ont été invités à débattre sur différentes thématiques, à l'aide d'un plan grand format et d'images de références : espaces publics et espaces verts, programmation urbaine et aménités, formes et urbaines et architecturales et mobilités et déplacements.

En fin de séance, un temps de synthèse a permis de restituer les échanges de chaque table.

Ce travail sert à nourrir la réflexion en vue de la poursuite des études urbaines et de la mise en œuvre opérationnelle du projet.

SYNTHESE DES ECHANGES INTRODUCTIFS

Avant de débiter l'atelier, Roger Madec, élu du 19^{ème} arrondissement s'est exprimé sur les préoccupations des habitants quant à l'état et à la gestion de la Porte de la Villette aujourd'hui. En effet, depuis septembre 2021, la préfecture de police, à la demande du ministère de l'Intérieur, a pris la décision de relocaliser des consommateurs de drogues de manière temporaire dans le square Forceval, situé à la porte de la Villette. Des habitants se sont regroupés autour d'une association, Villette Village, pour dénoncer cette situation et réclamer de manière urgente des solutions aux autorités et aux collectivités. (Etat, Ville de Paris, Ville de Pantin, Ville d'Aubervilliers...).

Synthèse de l'intervention des habitants

Les habitants et les usagers du quartier ont fait remonter de fortes problématiques au quotidien en matière de gestion du site et d'insécurité : nuisances sonores, incivilités routières, conflits d'usages, troubles de voisinage, détérioration des espaces verts et des espaces publics, phénomènes de délinquance, intrusions et dégradation des parties communes des immeubles.... Plusieurs participants ont ainsi déploré un sentiment d'abandon vis-à-vis des pouvoirs publics et l'absence d'élus politiques lors du premier temps de reprise de la concertation. Ils ont par ailleurs le sentiment que la situation s'est dégradée lentement ces dernières années, puis s'est aggravée tout récemment avec l'installation des consommateurs de crack dans le square Forceval.

La Ville de Paris a pris acte de ce mécontentement exprimé qui traduit un sentiment d'urgence, ne permettant pas aux participants de se projeter sereinement sur le temps long du projet urbain.

Les retours de la mairie de Paris sur le sujet des consommateurs de drogues

Roger Madec reconnaît une situation conflictuelle et très difficile à gérer, notamment aux abords du square de Forceval où se trouvent un grand nombre d'usagers de drogue. Pour la municipalité, l'Etat doit prendre ses responsabilités dans l'aggravation récente de la situation à la Porte de la Villette, le trafic du crack sur ce secteur ayant été induit du fait du démantèlement de la « colline du crack » de la Porte de la Chapelle par les autorités : elle dénonce aussi le manque d'action du gouvernement pour apporter des solutions concrètes dans la lutte contre le crack.

Roger Madec indique que la Ville de Paris doit prendre sa part de responsabilité dans le fait d'apporter collectivement des solutions concrètes aux problématiques du quotidien des habitants : ce travail exige cependant beaucoup de temps, en dépit de l'urgence de la situation, et doit se faire entre l'Etat, la Ville et la Région, via l'Agence Régionale de Santé. Cependant, Roger Madec explique de nouveau que la Ville de Paris n'est pas responsable du déplacement des consommateurs de crack au niveau de la Porte de la Villette.

- *Plusieurs habitants et usagers du quartier font part de leur sentiment d'insécurité : ils pointent une population qui « asphyxie » le quartier et ont l'impression que rien n'est fait du côté de la Ville comme du côté de la Préfecture de police.*

Roger Madec rappelle que la Ville a mis en place un plan visant à lutter contre le crack mais évoque un problème aussi budgétaire et l'absence aujourd'hui de site d'accueil permettant la relocalisation à terme de ces usagers de drogue.

- *Un habitant évoque la proximité du site olympique à Saint-Denis avec la future traversée piétonne enjambant le canal et se demande si cette problématique du crack sera encore d'actualité sur Porte de la Villette d'ici 2024.*

Roger Madec reconnaît le risque de voir le problème être à nouveau déplacé.

Les retours de la mairie de Paris sur le projet urbain

Sur les enjeux du projet

Roger Madec réaffirme que le projet urbain Porte de la Villette est un projet qui s'inscrit sur le long-terme et qui vise à résorber un grand nombre de problématiques du quartier, notamment en matière de trafic routier. Il répond à un besoin conséquent de la Ville de Paris en matière de logement, d'activités tertiaires et d'équipements socio-éducatifs et culturels.

- Plusieurs problématiques urbaines sont évoquées par une habitante :
 - Un ressenti peu agréable à l'échelle du quartier
 - Un déficit d'accessibilité piétonne, notamment pour les personnes en situation de handicap
 - La suppression des bancs sur l'avenue Corentin Cariou
- ⇒ La Ville de Paris partage cette série de constats mais précise que la réflexion à mener est transversale, au-delà du sujet des déplacements et des mobilités.

La Ville précise qu'à plus long terme, la municipalité envisage la création de deux équipements pour les futurs habitants et usagers du site : un complexe sportif et un pôle culturel.

Pour la municipalité, à l'instar du projet urbain porte de Saint-Ouen, il est important que la Métropole se saisisse des enjeux de ce site stratégique aux portes de Paris et impulse une volonté politique forte à l'échelon intercommunal.

Sur la temporalité du projet urbain

Roger Madec explique que le temps long du projet urbain se justifie du fait de la complexité d'intervention sur ce site, marqué par de nombreuses infrastructures lourdes existantes et par différentes propriétés foncières. La Ville ne maîtrise en effet qu'une partie du foncier sur le périmètre étendu du projet. D'autres acteurs sont à prendre en compte :

- Les Villes d'Aubervilliers et de Pantin pour les secteurs limitrophes ;
- Le ministère de l'Intérieur pour le site de la Préfecture de Police : des négociations sont en cours avec la Ville afin de procéder au rachat du foncier et à la relocalisation de l'équipement ailleurs sur site ;
- Le site logistique et ferroviaire de la SNCF en partie est du site entre l'avenue Porte de la Villette et le boulevard périphérique
- Le site logistique et ferroviaire de la RATP en partie ouest du site entre le boulevard de la Commanderie et le canal Saint-Denis

Sur les projets connexes

- Concernant la Tour de la Villette : la Ville de Paris annonce qu'un acquéreur a été trouvé : le programme pressenti (mais non définitif et en cours de définition) comprendrait un siège social, un hôtel, un espace de co-living et une résidence étudiante. Un jardin suspendu sera aussi aménagé.
- Concernant le projet Orée (parc funéraire) : un habitant souhaite des précisions sur le projet Orée dans le square Forceval : la Ville de Paris explique que plusieurs problématiques techniques ont fait prendre du retard à ce projet de crématorium semi-enterré, constitutif d'un projet paysager.

SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS DE L'ATELIER

Lors du temps d'échange par table, les participants ont fait des retours généraux sur différentes thématiques relatives au projet urbain. Ils ont également fait des retours sur certains espaces du projet. Le présent compte-rendu propose donc une restitution des retours et des préconisations des habitants par cette double entrée.

LES CONTRIBUTIONS PAR THEMATIQUE

Les espaces verts, la végétalisation du site et les espaces publics

- **Un projet urbain manquant cruellement d'espaces verts** : l'ensemble des tables se rejoint sur ce constat, le projet urbain dans sa version proposée lors de l'atelier ne propose pas d'espaces verts suffisamment important. Le jardin du canal, pièce centrale verte du projet urbain, leur apparaît comme insuffisante au regard de la densité de population actuelle et projetée par le projet de requalification de la Porte de la Villette. Une table a particulièrement insisté sur ce point : *« Le projet actuel n'offre pas assez d'espaces verts. Il faut sortir de la logique financière, du bilan d'aménagement qui pousse à densifier et à construire des logements. La sobriété doit être le maître mot du projet. Les choix politiques doivent être de faire plus d'espaces verts. Il faut que le futur PLU n'autorise que la construction d'un parc à cet endroit et pas des tours de 31 mètres de haut. Si on fait moins de logements, il faudra par conséquent moins d'équipements, et in fine, le projet urbain pourrait revenir à moins cher pour la Ville de Paris. La Ville de Paris est déjà trop dense. »*
- **Une préservation des espaces verts et des arbres existants nécessaire** : l'idée de préserver les espaces végétalisés, du moins les arbres et plantations du site, notamment aux abords directs du rond-point Auguste Baron, devrait être une démarche à privilégier par rapport aux destructions d'arbres et à de nouvelles plantations en guise de compensation. De la même manière, une participante questionne la place du projet Orée (parc funéraire) en place d'un actuel espace vert : *« ne serait-il pas mieux ailleurs ? »*.
- **Végétaliser partout où il est possible de le faire** : les participants souhaitent un site le plus végétalisé possible. Ainsi, plusieurs idées ont émergé :
 - Des jardins privés pourraient être proposés en pied d'immeubles pour éviter une démarcation trop nette entre public et privé et l'alignement d'un front bâti sur voirie.
 - La végétalisation des voies circulées est fortement souhaitée sur l'ensemble du site, et notamment au niveau des bretelles réaménagées du boulevard périphérique.
 - La mise en place d'un jardin suspendu au-dessus du projet RATP Habitat (le long de l'avenue de la Porte de la Villette), dont l'aménagement ne dépend pas de la Ville de Paris, afin de casser son aspect dense.
- **Où est la place du Grand Paris ?** L'une des tables fait remarquer de son examen du projet urbain que l'un des objectifs de départ du projet était de pouvoir transformer la Porte de la Villette en place. Or, la table met en avant le fait que la place n'est pas ressentie et semble ne pas exister. On trouve des espaces publics végétalisés, mais aucun ne semble aménager comme une place. Cela ne ressort pas du plan dessiné utilisé comme support pour la concertation.
- **Une identité forte pour chacun des espaces publics du site** : les participants expliquent que les familles et les personnes âgées vivant au niveau du secteur des dalles du quartier Quatre Chemins ne se rendent pas forcément au parc de la Villette. Il est essentiel selon eux de pouvoir proposer des espaces de proximité pour les habitants, dans un univers différent de ceux proposés au parc de la Villette.

Les formes urbaines et la densité bâti

- **Une densité bâtie trop importante et à modérer :** les participants relèvent une densité urbaine importante du projet et un fort dimensionnement des îlots bâtis, au détriment des espaces verts et des aménités urbaines dans les espaces publics. Plusieurs insistent sur le fait que cette manière de construire la ville ne semble plus répondre aux enjeux actuels de dérèglement climatique et rappellent qu'il est urgent de changer de référentiel d'aménagement. Plusieurs participants souhaitent revoir la hauteur des îlots bâtis à la baisse, en particulier sur l'avenue de la Porte de la Villette et au niveau du projet RATP Habitat (environ 31m). Ses dimensions importantes et son alignement à la voirie semblent en effet mettre à distance et isoler le futur quartier résidentiel sur le site Bertrand SNCF. La topographie naturelle participe aussi à renforcer cette impression, en dépit de la coulée verte.
- **Des espaces publics difficilement perceptibles du fait de la densité du site :** la barre d'immeuble projetée le long de l'avenue Porte de la Villette et la tour La Villette enferment la future place piétonne (quinconce de platanes) envisagée devant la tour : cet espace est difficilement identifiable de l'extérieur, en l'absence d'ouverture visuelle et de perspective vers/ depuis Pantin et la place du métro. La volonté d'avoir un espace moins lâche et plus tenu dans le tissu urbain s'oppose à l'idée d'offrir des espaces publics plus généreux. Des continuités piétonnes sont proposées en rez-de-chaussée de la barre d'immeuble pour retrouver un lien avec l'avenue et Pantin.
- **Préserver l'identité du site et garder des traces du déjà-là :** pour certains participants cela pourrait se traduire par la conservation de la maison « alsacienne » sur le site Bertrand et d'une partie du bâtiment de la Préfecture de police sur l'avenue Porte de la Villette : deux éléments qui ne possèdent pas une grande qualité patrimoniale mais qui sont intégrés au paysage urbain et servent de points de repères.
- **Affirmer une identité de faubourg grâce aux aménagements futurs de l'avenue de la Porte de la Villette :** les nouvelles constructions bâties doivent permettre de continuer l'identité des faubourgs sur l'avenue Corentin Cariou à Paris et l'avenue Jean-Jaurès entre Pantin et Aubervilliers : épannelage varié, hauteurs limitées, programmation mixte, activités en rez-de-chaussée, entresols et logements dans les étages (le Triangle Eole-Evangile est cité comme référence, tandis que l'entrepôt MacDonald constitue à l'inverse un urbanisme à éviter).
- **Jouer sur les formes urbaines pour alléger, ouvrir et affirmer la présence de la nature sur le site :** la présence du végétal peut être affirmée en jouant sur la composition des formes urbaines, le caractère traversant des rez-de-chaussée (percées visuelles), et l'agencement architectural en parties communes et privatives : jardins, cours et terrasses.

Les mobilités et les déplacements

- **Un constat de complexité et de manque de sécurité dans les déplacements aujourd'hui :** nombreux sont ceux aujourd'hui qui privilégient le bus au métro et la marche à pied pour traverser la Porte de la Villette. Des stratégies d'évitement se font aussi à pied le long du canal.
- **Des propositions de nouvelles liaisons, cheminements et infrastructures au service d'une plus grande facilité de déplacements des habitants :** dans le projet présenté, les participants notent un manque de voies de circulations et de possibilités de déplacements nord-sud et est-ouest. Ainsi, ils proposent :
 - La création d'une liaison piétonne entre le quartier Villette-Quatre Chemins à Aubervilliers et le site de Porte de la Villette ne semble pas répondre à une logique d'ouverture du quartier à l'échelle du site : cette percée urbaine est interrompue par un îlot bâti, qui isole ce quartier vis-à-vis de la future place piétonne et ne permet pas une accessibilité directe des habitants du quartier au métro et vers Paris.

- Les participants expriment un intérêt fort pour la création d'une passerelle piétonne qui enjambrerait l'emprise ferroviaire et permettrait de relier le parc de la Villette au futur quartier Bertrand SNCF (foncier aménagé par Espaces Ferroviaires). Un parcours piéton peut être ainsi imaginé du Parc de la Villette au Fort d'Aubervilliers, en passant par l'écoquartier de Pantin et le cimetière parisien.
- Les passerelles piétonnes sont des infrastructures à privilégier pour reconnecter la Porte de la Villette aux autres quartiers et offrir des percées visuelles, au-dessus du canal et des voies ferrées.
- Des voies de circulation douce pourraient être aménagées sur la rue du Chemin de Fer et les berges du canal Saint-Denis, l'idée étant aussi d'offrir une alternative à vélo par rapport à l'avenue.
- La coulée verte pourrait être rendue uniquement accessible aux piétons pour renforcer le caractère plus intimiste et apaisé de ces espaces.
- **La reconfiguration des bretelles d'accès au périphérique, et si on allait plus loin ?** Plusieurs tables ont poussé la réflexion plus loin en se demandant s'il ne serait pas envisageable de supprimer l'accès au périphérique au niveau de la porte de la Villette. Cette idée utopique n'a pas convaincu tous les participants. Sur cette reconfiguration, les participants insistent sur la nécessité de prévoir des aménagements adaptés pour pacifier ces voiries et limiter fortement les nuisances sonores vis-à-vis des logements du jardin du canal (ralentisseurs, signalétique, revêtement, masque végétal...). Sur ce point, plusieurs participants pensent également que la reconfiguration va saturer l'espace : *« Nous avons l'impression que la Ville adopte un optimisme débordant sur ce sujet, en misant sur une baisse importante de la circulation que nous jugeons peu réaliste et auquel nous avons du mal à croire. »*
- **Des équipements pour une offre de mobilité complète :** l'installation de stations-multiservices est proposée pour faciliter les déplacements et l'accessibilité du quartier, en lien par exemple avec la requalification de l'avenue et les polarités logistiques.
- **Une attention aux personnes à mobilité réduite :** l'embranchement entre l'avenue Porte de la Villette et le site Bertrand SNCF pose la question de l'accessibilité PMR pour ce futur quartier résidentiel.

Une table s'est penchée sur les références proposées et en a choisi sur la thématique des mobilités :



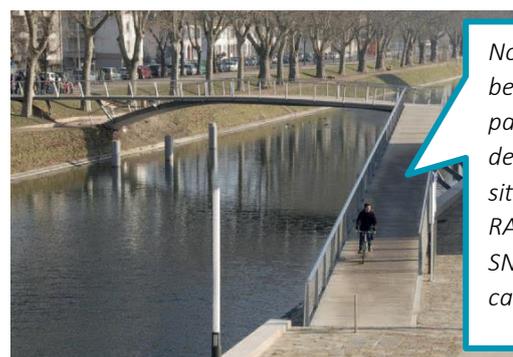
Tout semble sécurisé



On ne sent pas à Paris



Les vélos sont en sécurité et il y a de la verdure



Nous avons besoin de passer au-dessus des sites de la RATP, de la SNCF et du canal

Le logement et l'habitat

- **Une qualité et une diversité de logements essentielles à la mixité du secteur** : La qualité programmatique des logements doit être recherchée. Partant de ce constat, des participants souhaitent préserver une diversité de typologies d'habitat, notamment des grands logements.
- **Penser de nouvelles formes d'habitat ?** Des innovations architecturales, urbaines et programmatiques, pourront être recherchées, par exemple autour de l'habitat participatif. Cette solution serait l'occasion, selon les participants, de favoriser une implication plus grande des habitants dans le futur quartier.

LES CONTRIBUTIONS PAR SECTEUR

Le quinconce de platanes

- **L'aménagement de cet espace à approfondir pour créer une véritable place, trait d'union entre les communes** : nombreux sont ceux à déplorer l'absence d'une vraie place piétonne végétalisée en face de la tour La Villette : son faible dimensionnement ne correspond pas à l'échelle du site, il y a un enjeu à lui donner une plus grande importance. La future place sur le parvis de la tour Villette suscite une forte attente, compte-tenu de sa localisation stratégique à l'échelle du site, servant de trait d'union entre Paris, Aubervilliers et Pantin : une réflexion approfondie nécessite d'être menée en termes d'ambiances, d'usages et d'animation, afin de qualifier cet espace, y créer du lien social et lui donner une vraie identité. Une habitante du quartier Villette-Quatre Chemins précise que cet espace public doit permettre aux familles et aux personnes âgées du quartier de s'y retrouver : ces personnes n'ont pas l'habitude de fréquenter le Parc de la Villette, trop éloigné et peu accessible. Certains participants se questionnent également sur le lien entre cet espace et le secteur des dalles du quartier de 4 chemins : il est essentiel qu'une percée visuelle soit créée entre ces secteurs pour s'assurer que les habitants fréquenteront bien la place.
- **Une animation forte et une programmation mixte à imaginer pour le site** : l'animation de la future place/parvis de la tour représente un enjeu primordial pour la réussite de cet espace et doit être pensée en lien avec la sécurisation des traversées piétonnes, en particulier pour les femmes seules depuis/vers la place du métro, en proposant par exemple un éclairage sécurisant la nuit. Pour faire de cet espace public un lieu de destination et non pas seulement un lieu de passage, les participants proposent une programmation diversifiée et originale : des commerces et des services de proximité en rez-de-chaussée et des activités événementielles ou à différents moments de la journée. L'animation du lieu permettrait ainsi de générer de la surveillance naturelle. Les participants questionnent la façon de penser les rez-de-chaussée des îlots bâtis au vu des enjeux du site en matière d'animation sur l'espace public et de continuités piétonnes. Ils proposent la création de linéaires commerciaux et de logements traversants. Cela amène à questionner l'épaisseur donnée aux îlots bâtis dans le projet.
- **Une place jugée trop petite** : de l'avis des participants, l'espace semble insuffisant pour créer une véritable place.

Le jardin du canal

- **Un autre aménagement est à concevoir sur cette zone** : les participants jugent l'aménagement de cet espace trop dense et estiment qu'il doit évoluer vers une densité plus faible et une plus grande place pour l'espace vert. Certains interrogent : « quelles sont les priorités de la Ville de Paris ? ». Il faut réduire le nombre de bâtiments aux abords du jardin. Également, la question se pose de comprendre pourquoi l'actuelle préfecture de police n'est pas conservée ? Ne serait-il pas possible de conserver une partie du bâtiment et de l'intégrer au jardin d'une manière ou d'une autre ?
- **Un jardin trop excentré pour devenir l'espace vert de référence du quartier** : pour les participants, le jardin est situé trop loin des secteurs d'habitations d'Aubervilliers et Pantin. Il ne pourra pas devenir un espace de proximité. Il est également jugé trop petit en l'état.
- **Des propositions pour l'aménagement des bords du canal en lien avec le jardin** : une plage comme Paris Plage, l'installation d'un club d'aviron et l'installation d'une péniche livrant du maraichage avec de la vente directe comme sur le canal de l'Ourcq, la mise en place d'une navette fluviale, l'installation de restaurants le long du canal...

RETOUR SUR LA DEMARCHE DE CONCERTATION

- **Un manque de communication** : Des participants de l'atelier font part d'un manque de communication autour de ces temps de concertation : ils déplorent notamment le fait que l'information sur la plateforme en ligne de la Ville de Paris n'ait pas été relayée auprès des communes de Pantin et Aubervilliers.
- **Un format à faire évoluer** : Le format de l'atelier en salle est aussi perçu comme un frein à la mobilisation des habitants et usagers du site, contrairement à la balade urbaine. Un participant propose d'ailleurs de reprendre l'arpentage du site, ce temps ayant été écourté à la suite de la réunion publique.
- **Des questionnements sur les marges de manœuvre réelles de la concertation** : Plusieurs participants ont le sentiment que le projet urbain Porte de la Villette est déjà bien avancé et offre peu de réelles marges de manœuvre : la définition de 2-3 scénarios d'aménagement aurait pu permettre de réfléchir à des variantes, par exemple à travers une réflexion sur l'aménagement de la future place.
- La Ville tient à rappeler que la concertation sur ce projet est un processus long, qui a été mis en place en 2017 et qui s'inscrit aujourd'hui dans un périmètre de réflexion élargi. Des événements extérieurs ont en effet contraint la Ville de Paris à réexaminer le projet depuis la concertation sur site en 2019. Ce processus n'est pas fini car l'aménageur aura aussi une mission dédiée à la concertation dans le cadre du futur projet de ZAC.
- **Un autre lieu plus accessible ?** Quelques personnes émettent des réserves quant au lieu fléché pour ces temps de concertation (école Claude Bernard, boulevard MacDonald), qui se trouve excentré par rapport au site du projet. Une habitante suggère le centre social Rosa Parks mais cette proposition ne convient pas à tous.

